

Évaluation d'impact sur la santé axée sur l'équité – projet pilote communautaire

Évaluation d'un modèle de partage d'espace pour les
organismes de services communautaires de Sudbury

Résumé du projet

Préparé par le Service de santé publique de Sudbury et du district
En collaboration avec le groupe de travail sur le partage d'espace

Décembre 2012



Sudbury & District

Health Unit

Service de
santé publique

Auteurs

Martha Andrews, Service de santé publique de Sudbury et du district
Stephanie Lefebvre, Service de santé publique de Sudbury et du district

Remerciements

Membres du groupe de travail sur le partage d'espace de Sudbury

- Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Sudbury et de Manitoulin
- Popotte roulante Sudbury
- Northridge Savings & Credit Union
- Conseil de planification sociale de Sudbury
- Centraide, districts de Sudbury et de Nipissing
- Université de Sudbury

Citoyens ayant participé à l'activité de dépistage et de cadrage pour l'ÉISAÉ

Kirsty Inglis et membres du Bureau de l'équité en santé, Service de santé publique de Sudbury et du district

Personne-ressource pour en savoir plus

Stephanie Lefebvre, gestionnaire, Équité en santé
Division de la promotion de la santé
Service de santé publique de Sudbury et du district
1300, rue Paris
Sudbury ON P3E 3A3
Numéro de téléphone : (705) 522-9200, poste 277
Courriel : lefebvres@sdhu.com

Évaluation d'impact sur la santé axée sur l'équité – projet pilote communautaire : évaluation d'un modèle de partage d'espace pour les organismes de services communautaires de Sudbury

Citation recommandée

Service de santé publique de Sudbury et du district (2012). Évaluation d'impact sur la santé axée sur l'équité – projet pilote communautaire : évaluation d'un modèle de partage d'espace pour les organismes de services communautaires de Sudbury. Sudbury ON : auteur.

Résumé du projet

Qu'est-ce que l'évaluation d'impact sur la santé axée sur l'équité?

L'évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) est un processus systématique visant à déterminer les conséquences positives et négatives de propositions sur la santé de la population. Le processus d'ÉIS permet aux décideurs de faire intervenir diverses parties intéressées afin de définir les effets positifs et négatifs que pourront avoir des propositions. Les effets positifs peuvent donc être augmentés, et les effets négatifs, réduits ou éliminés. Une ÉIS se divise généralement en cinq étapes communes : le dépistage, le cadrage, l'analyse, les recommandations et l'évaluation de la démarche (Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé, 2009). L'évaluation d'impact sur la santé axée sur l'équité qui a servi au projet pilote repose sur le même processus à étapes multiples d'ÉIS, mais elle est clairement axée sur l'équité.

Comment le groupe de travail sur le partage d'espace de Sudbury a-t-il utilisé l'ÉISAÉ?

L'évaluation d'impact sur la santé axée sur l'équité (ÉISAÉ) est une approche fondée sur des données probantes à la réduction des iniquités sociales en matière de santé. Ainsi, le Service de santé publique de Sudbury et du district prône son application auprès de partenaires communautaires. À la suite d'un exposé devant le cabinet Communauté en santé de la Ville du Grand Sudbury, le groupe de travail sur le partage d'espace de Sudbury s'est porté volontaire pour participer à un projet pilote d'ÉISAÉ concernant son projet de modèle de partage d'espace pour les organismes locaux de services à la personne. Ce modèle de prestation de services réunirait divers organismes du secteur sans but lucratif en un endroit pour qu'ils puissent partager des services, réduire les coûts et mieux servir les clients. Le groupe de travail a été créé en 2011 et se compose de représentants de Centraide, districts de Sudbury et de Nipissing, de la filiale de Sudbury et de Manitoulin de l'Association canadienne pour la santé mentale, du Conseil de planification sociale de Sudbury, de Popotte roulante Sudbury, de Northridge Savings & Credit Union et de l'Université de Sudbury.

Qu'avons-nous fait?

Avec l'appui du groupe de travail sur le partage d'espace de Sudbury, le Service de santé publique de Sudbury et du district a dirigé chacune des phases de dépistage, de cadrage, d'analyse, de recommandations et d'évaluation de la démarche de l'ÉISAÉ. Plus de 47 partenaires communautaires et parties intéressées se sont vu fournir des détails sur le projet de partage d'espace avant de participer à une activité de dépistage et de cadrage, qui a eu lieu au

mois de janvier 2012. Des participants de divers secteurs et horizons ont donné leur avis sur les effets positifs et négatifs que peut avoir le projet de partage d'espace sur la santé de la population. Ils ont étudié de nombreux déterminants de la santé, différentes populations risquant d'être touchées et les mesures possibles pour atténuer les effets. Les effets possibles ont été classés en ordre de priorité d'après leur ampleur et leur importance potentielles. Cinq questions touchant les effets possibles du projet de partage d'espace sont ressorties comme étant de grandes priorités exigeant des travaux de recherche et d'évaluation plus approfondis.

1. Quelle est la probabilité que le concept de partage d'espace augmente ou diminue la stigmatisation que vivent les utilisateurs de services? Certains groupes sont-ils plus susceptibles d'être plus stigmatisés que d'autres? En quoi l'évolution du degré de stigmatisation influera-t-elle sur l'utilisation des services?
2. Quelle est la probabilité qu'un concept de partage d'espace augmente le réseautage entre les fournisseurs de services et permette de mieux aiguiller les utilisateurs de services et défendre leurs intérêts?
3. Quelle est la probabilité que le concept de partage d'espace sensibilise davantage les utilisateurs de services et permette à ceux-ci d'accéder à un large éventail de services?
4. À l'intérieur d'un concept de partage d'espace, quels sont les facteurs à prendre en compte lorsqu'il s'agit de regrouper des organismes dont les utilisateurs de services ont des besoins différents?
5. Quels sont les éléments d'un concept de partage d'espace qui pourraient offrir de meilleures occasions d'emploi dans la collectivité, y compris au sein des organismes participants?

Qu'avons-nous appris?

Des publications et de la littérature grise ont été dépouillées, et des entrevues auprès de fournisseurs de services, en tant qu'informateurs clés faisant partie d'autres modèles de partage d'espace, ont été menées. Les résultats ont permis d'influencer la formulation des 13 recommandations qui suivent concernant le groupe de travail sur le partage d'espace de Sudbury, lorsqu'il procédera à la mise en œuvre de son projet de partage d'espace.

1. Le modèle de partage d'espace qu'a adopté le groupe de travail sur le partage d'espace de Sudbury comprend une aire commune d'admission ou de réception qui protégerait l'anonymat des utilisateurs de services et assurerait la confidentialité.
2. Les partenaires de partage d'espace prennent en compte les occasions d'appliquer des stratégies de contact à leurs efforts pour réduire la stigmatisation vécue aux niveaux individuel, organisationnel et sociétal, et ils en profitent.
3. Les partenaires de partage d'espace adoptent des priorités et des normes organisationnelles qui favorisent le perfectionnement continu du personnel axé sur l'atténuation de la stigmatisation perçue ou réelle que vivent les utilisateurs de services.
4. Les partenaires de partage d'espace comprennent tous bien le cadre directeur, les buts et les objectifs du modèle de partage d'espace du groupe de travail sur le partage d'espace

de Sudbury. Les cadres possibles de partage d'espace sont présentés dans le présent rapport au tableau 1 (Lennie, 2010).

5. Les partenaires de partage d'espace établissent des politiques et des procédures claires qui favorisent une communication et une collaboration officielles et officieuses entre organismes. Il s'agirait notamment de lignes directrices claires et appropriées concernant la protection de la vie privée et des renseignements personnels des utilisateurs de services.
6. Les administrateurs et les dirigeants des organismes créent des forums précis pour définir, partager et régler les questions et les préoccupations communes et y participent. Il s'agirait notamment de déterminer des occasions de défense collective des intérêts au nom des utilisateurs de services.
7. Les procédures quant à l'espace commun incluent des processus continus pour évaluer la satisfaction des utilisateurs de services à l'égard du modèle et des services fournis. Ces processus devraient délibérément viser à obtenir l'apport des groupes traditionnellement marginalisés et de ceux qui risquent davantage d'être victimes d'iniquités en matière de santé (p. ex., les membres de populations autochtones, les personnes ou les familles vivant dans la pauvreté et ceux qui éprouvent des problèmes de santé mentale).
8. Les partenaires de partage d'espace songent à utiliser constamment des outils et des processus qui permettent d'évaluer l'effet de programmes et de services sur la santé et le bien-être de la collectivité. Il pourra s'agir notamment de listes de contrôle pour l'accès et l'équité, d'audits de programme et d'évaluations d'impact sur la santé axée sur l'équité dans le cas des projets ou des propositions de grande envergure.
9. Le modèle de partage d'espace respecte les lignes directrices exposées dans leurs grandes lignes dans la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et prévoit une formation appropriée pour le personnel.
10. Les politiques, les procédures et les structures sont établies en fonction des besoins émotionnels et culturels des divers utilisateurs de services et de ce qu'il leur faut pour assurer leur sécurité physique. Il y a lieu de porter particulièrement attention à la création de milieux sûrs et accueillants pour ceux qui ont connu la violence ou les mauvais traitements.
11. Les partenaires de partage d'espace établissent des processus et des moyens de soutien clairs pour la collaboration entre organismes au chapitre des ressources humaines. Il pourra s'agir de partage de postes entre organismes et d'affectations internes.
12. Le modèle de partage d'espace vise à envisager et à intégrer l'entraide et des occasions de bénévolat et d'emploi pour les utilisateurs de services, selon le cas.
13. Les partenaires de partage d'espace prennent en compte d'autres recommandations globales tirées de la documentation et des entrevues auprès d'intervenants clés, exposées dans le présent rapport à l'annexe D.

Le tableau qui suit donne un résumé des conclusions et des recommandations découlant de l'ÉISAÉ du groupe de travail sur le partage d'espace de Sudbury ainsi que des recommandations connexes.

Question d'évaluation	Conclusions	Recommandations
<p>1. Quelle est la probabilité que le concept de partage d'espace augmente ou diminue la stigmatisation que vivent les utilisateurs de services? Certains groupes sont-ils plus susceptibles d'être plus stigmatisés que d'autres? En quoi l'évolution du degré de stigmatisation influera-t-elle sur l'utilisation des services?</p>	<p>La documentation et les entrevues auprès d'informateurs clés portent à croire que les modèles de partage d'espace peuvent réduire la stigmatisation que vivent les utilisateurs de services.</p>	<p>Les partenaires de partage d'espace adoptent des priorités et des normes organisationnelles qui favorisent le perfectionnement continu du personnel axé sur l'atténuation de la stigmatisation perçue ou réelle que vivent les utilisateurs de services.</p>
	<p>La possibilité de réduire la stigmatisation des utilisateurs de services pourra être maximisée par le recours combiné à des stratégies organisationnelles et sociétales.</p>	<p>Les partenaires de partage d'espace prennent en compte les occasions d'appliquer des stratégies de contact à leurs efforts pour réduire la stigmatisation vécue aux niveaux individuel, organisationnel et sociétal, et ils en profitent.</p>
	<p>Les stratégies que les fournisseurs de services et les administrateurs de modèles de partage d'espace ont notées le plus souvent pour réduire la stigmatisation étaient des stratégies de contact, consistant à faire en sorte que le grand public voit davantage et connaisse mieux les personnes et les groupes les plus susceptibles d'être victimes de stigmatisation.</p>	<p>Le modèle de partage d'espace qu'a adopté le groupe de travail sur le partage d'espace de Sudbury comprend une aire commune d'admission ou de réception qui protégerait l'anonymat des utilisateurs de services et assurerait la confidentialité.</p>
	<p>Il a été constaté que le partage d'aires d'admission et de réception permet de créer une impression d'anonymat chez les utilisateurs de services et de réduire le risque de stigmatisation.</p>	
<p>2. Quelle est la probabilité qu'un concept de partage d'espace</p>	<p>La documentation actuelle porte fortement à croire qu'un modèle de partage d'espace peut augmenter les</p>	<p>Les administrateurs et les dirigeants des organismes créent des forums précis pour définir, partager et régler</p>

Question d'évaluation	Conclusions	Recommandations
augmente le réseautage entre les fournisseurs de services et permette de mieux aiguiller les utilisateurs de services et défendre leurs intérêts?	<p>occasions de réseautage entre les fournisseurs de services.</p> <p>Les administrateurs ont défini le réseautage entre fournisseurs de services comme un élément permettant nettement de mieux aiguiller les utilisateurs de services et défendre leurs intérêts.</p> <p>Les avantages des modèles de partage d'espace pour le réseautage, les taux d'aiguillage et la défense des intérêts semblent dépendre en partie des caractéristiques complémentaires et du mandat des organismes partenaires.</p>	<p>les questions et les préoccupations communes et y participent. Il s'agirait notamment de déterminer des occasions de défense collective des intérêts au nom des utilisateurs de services.</p> <p>Les partenaires de partage d'espace comprennent tous bien le cadre directeur, les buts et les objectifs du modèle de partage d'espace du groupe de travail sur le partage d'espace de Sudbury.</p> <p>Les partenaires de partage d'espace établissent des politiques et des procédures claires qui favorisent une communication et une collaboration officielles et officieuses entre organismes. Il s'agirait notamment de lignes directrices claires et appropriées concernant la protection de la vie privée et des renseignements personnels des utilisateurs de services.</p>
3. Quelle est la probabilité que le concept de partage d'espace sensibilise davantage les utilisateurs de services et permette à ceux-ci d'accéder à un large éventail de services?	<p>La documentation porte généralement à croire que les utilisateurs de services pourront avoir un meilleur accès aux services à l'intérieur de modèles de partage d'espace. Cela signifiait souvent un accès plus facile et plus rapide aux services et à des services qui étaient plus souvent préventifs ou axés sur l'intervention précoce.</p> <p>Les administrateurs et les fournisseurs de services ont constaté que les clients et les utilisateurs de services étaient plus conscients des services. Cela était généralement attribué à la collocation des services et aux</p>	<p>Les procédures quant à l'espace commun incluent des processus continus pour évaluer la satisfaction des utilisateurs de services à l'égard du modèle et des services fournis. Ces processus devraient délibérément viser à obtenir l'apport des groupes traditionnellement marginalisés et de ceux qui risquent davantage d'être victimes d'iniquités en matière de santé.</p> <p>Les partenaires de partage d'espace songent à utiliser constamment des outils et des processus qui permettent d'évaluer l'effet de programmes et de services sur la santé et le bien-être de la collectivité. Il pourra s'agir</p>

Question d'évaluation	Conclusions	Recommandations
	<p>liens créés entre les organismes à l'intérieur des modèles de partage d'espace.</p> <p>La maximisation de l'accès aux services à l'intérieur des modèles de partage d'espace devrait se faire compte tenu de la composition démographique de la collectivité, des besoins de ceux qui risquent davantage d'être victimes d'iniquités en matière de santé et des obstacles personnels, organisationnels, systémiques et sociaux que doivent surmonter les utilisateurs de services.</p>	<p>notamment de listes de contrôle pour l'accès et l'équité, d'audits de programme et d'évaluations d'impact sur la santé axée sur l'équité dans le cas des projets ou des propositions de grande envergure.</p>
<p>4. À l'intérieur d'un concept de partage d'espace, quels sont les facteurs à prendre en compte lorsqu'il s'agit de regrouper des organismes dont les utilisateurs de services ont des besoins différents?</p>	<p>L'accessibilité physique et le caractère approprié des services aux particuliers dont les capacités diffèrent devraient être une priorité à l'intérieur d'un espace partagé. La Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) peut fournir des lignes directrices aux administrateurs de modèles de partage d'espace.</p> <p>La documentation et les fournisseurs de services ont fourni des exemples de mesures pouvant être prises pour assurer la sécurité des utilisateurs de services dans les cas de conflit passé ou actuel ou de violence familiale.</p> <p>Bien qu'aucune documentation n'ait permis d'influencer davantage cette appréciation, les participants au dépistage et au cadrage ont indiqué la</p>	<p>Le modèle de partage d'espace respecte les lignes directrices exposées dans leurs grandes lignes dans la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et prévoit une formation appropriée pour le personnel.</p> <p>Les politiques, les procédures et les structures sont établies en fonction des besoins émotionnels et culturels des divers utilisateurs de services et de ce qu'il leur faut pour assurer leur sécurité physique. Il y a lieu de porter particulièrement attention à la création de milieux sûrs et accueillants pour ceux qui ont connu la violence ou les mauvais traitements.</p>

Question d'évaluation	Conclusions	Recommandations
	confidentialité des renseignements et la limitation de l'accès aux services en cas de conflit entre les utilisateurs de services et les organismes comme étant d'autres enjeux à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'établir un modèle de partage d'espace.	
5. Quels sont les éléments d'un concept de partage d'espace qui pourraient offrir de meilleures occasions d'emploi dans la collectivité, y compris au sein des organismes participants?	<p>Malgré le peu de documentation publiée concernant cette question d'évaluation, il semble qu'il soit possible d'exercer une influence positive sur les occasions d'emploi tant à l'intérieur des espaces partagés que dans la collectivité environnante.</p> <p>Les données probantes portent à croire qu'il est possible d'augmenter la demande de services et l'efficacité organisationnelle à l'intérieur des modèles de partage d'espace.</p> <p>La plupart des fournisseurs de services ont confirmé que la demande de services chez leur organisme avait augmenté à l'intérieur des modèles de partage d'espace. Il s'en est suivi une augmentation des occasions d'emploi, en particulier pour les organismes qui fonctionnent par financement en fonction de la clientèle.</p>	<p>Les partenaires de partage d'espace établissent des processus et des moyens de soutien clairs pour la collaboration entre organismes au chapitre des ressources humaines. Il pourra s'agir de partage de postes entre organismes et d'affectations internes.</p> <p>Le modèle de partage d'espace vise à envisager et à intégrer l'entraide et des occasions de bénévolat et d'emploi pour les utilisateurs de services, selon le cas.</p>
Autres facteurs contribuant à l'efficacité des modèles de partage d'espace	<p>L'efficacité de tout espace partagé dépend d'une base solide comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • direction efficace • vision et objet communs • communications claires et efficaces • rôles et attentes bien définis • engagement et temps 	Les partenaires de partage d'espace prennent en compte d'autres recommandations globales tirées de la documentation et des entrevues auprès d'intervenants clés, exposées dans le présent rapport à l'annexe D.

Question d'évaluation**Conclusions****Recommandations**

- plans de surveillance et d'évaluation